



Septembre 2016

Règlements Techniques: Natation Féminin et Masculin

RT/11-1

1. EFFECTIF POUR LE CHAMPIONNAT

Tous les individus qualifiés selon les standards exigés, i.e. figurant au formulaire d'admissibilité de SIC le plus récemment soumis, sont considérés membres de l'effectif du championnat. Le nombre maximal de participants par institution sera de dix-huit (18) hommes et dix-huit (18) femmes.

2. EFFECTIF SUR LA TOUCHE (S.O.)

3. PARTICIPANTS

3.1 ÉQUIPES (S.O.)

3.2 IDENTIFICATION (S.O.)

3.3 ADMISSIBILITÉ INDIVIDUELLE

Pour être admissible au championnat de SIC, tout concurrent doit avoir réalisé les temps de qualification exigés, tout en ayant rencontré les exigences académiques, et faire partie de l'effectif admissible. Une fois qualifié, le concurrent peut être classé et inscrit à compter du 1^{er} octobre de la saison courante. Il n'est pas nécessaire de participer au championnat de la conférence sportive pour être admissible, sauf si celle-ci l'exige.

3.4 INSCRIPTIONS INDIVIDUELLES

3.4.1 Chaque athlète peut s'inscrire à l'avance à un maximum de six épreuves individuelles.

Remarque : Le nageur doit s'être qualifié pour au moins une des épreuves auxquelles il s'est inscrit. Il n'est cependant pas obligatoire qu'il participe à cette épreuve.

3.4.2 Chaque athlète ne peut participer à plus de quatre épreuves individuelles.

3.4.3 Si on inclut les relais, l'athlète peut participer à un total de sept épreuves au cours du championnat.

3.5 CLASSEMENTS INDIVIDUELS

Pour établir les classements individuels, les institutions doivent transmettre les résultats selon la méthode de classement désignée.

3.6 INSCRIPTIONS DES ÉQUIPES

Chaque institution a le droit d'inscrire un maximum de 18 nageurs et 18 nageuses dans son équipe. Il n'y a pas de limite quant au nombre de nageurs qu'une université peut inscrire à une épreuve du championnat. Chaque institution n'a le droit d'inscrire qu'une seule équipe de relais dans chaque épreuve de relais. Les noms des nageurs qui composent une équipe de relais doivent être annoncés au moins 30 minutes avant que l'équipe dispute l'épreuve.

Les temps de qualification pour toutes les épreuves doivent être obtenus au cours de la saison de compétition interuniversitaire actuelle, i. e. entre le 1^{er} octobre de la saison courante et le dernier championnat des conférences sportives ou le lundi, avant 12h. midi – heure du Pacifique, précédant la date du championnat de SIC. Ces temps de qualification doivent



Septembre 2016

Règlements Techniques: Natation Féminin et Masculin

RT/11-2

avoir été obtenus en compétition acceptable selon les exigences d'admissibilité des championnats de SIC et/ou des conférences sportives.

Le classement sera fait selon les mètres petit bassin – y compris le 1500m style libre. C'est-à-dire que tout temps MGB sera converti en mpb pour le classement.

3.6.1 INSCRIPTIONS AUX EPREUVES FINALES CHRONOMETREES

1. Les inscriptions des équipes de relais doivent être présentées avec un temps qui a été affiché dans le classement de Sporting Canada. Les équipes peuvent s'inscrire avec un autre temps si celui-ci peut être justifié auprès de la direction des épreuves avant la réunion technique.
2. Une preuve des temps doit être déposée pour toutes les épreuves finales chronométrées. Les temps des épreuves de relais doivent avoir été publiés sur le site Web de Sporting Canada à moins que l'on présente des meilleurs temps lors de la réunion technique qui précède le championnat. S'il y a contestation, les procédures relatives à la présentation d'une preuve de temps doivent se faire selon la méthode mise de l'avant par SNC. Les temps enregistrés sur Sporting Canada sont acceptables. Les temps qui ne peuvent pas être prouvés seront inscrits comme aucun temps. Les temps enregistrés dans les épreuves de relais appartiennent à l'institution. Les temps cumulatifs doivent inclure les temps de l'athlète ou des athlètes inscrits et présents à la compétition et doivent avoir été réalisés au cours de la période de qualification. Les temps qui ne peuvent pas être prouvés ne sont pas enregistrés comme temps chronométrés. Tous les temps sont enregistrés en fonction des distances spécifiques de chaque épreuve.

3.6.2 QUALIFICATION POUR LES RELAIS

1. Une université peut participer aux relais, si elle compte au moins quatre nageurs du même sexe qui se sont qualifiés en vertu des exigences décrites à C.3.
2. Une université peut participer aux épreuves de relais si elle compte trois nageurs (de même sexe) qui ont rencontré les exigences de qualifications des épreuves individuelles. L'université peut alors ajouter un nageur (de même sexe) à son équipe du championnat (et non un nageur par équipe de relais) qui peut participer uniquement aux épreuves de relais. L'addition de ce nageur est libre et au frais de l'université. Ce nageur ne participe pas aux subventions de la cagnote commune sur les frais de déplacements. Le nom de ce nageur doit être annoncé lors de la réunion technique avant le début de la rencontre.
3. Une université peut participer aux relais si son temps de relais a été affiché sur le site de classement de *Swimming/Natation Canada* (SNC) et que celui-ci est égal ou meilleur que le temps de qualification exigé par SIC pour les relais.

Remarque : Cette équipe de relais peut être composée de nageurs qui n'ont pas réalisé individuellement des temps de qualification additionnels de SIC. Ces nageurs ne peuvent pas participer aux autres épreuves individuelles et ses frais doivent être



Septembre 2016

Règlements Techniques: Natation Féminin et Masculin

RT/11-3

assumés totalement par son université. De plus, ces nageurs ne peuvent bénéficier des subventions de la cagnote commune de remboursement des frais de déplacement.

3.6.3 CHAMPIONNATS DES CONFÉRENCES

Chaque conférence sportive détermine la date, le lieu et le format qui lui conviennent le mieux pour la tenue de son championnat de conférence sportive. On doit en informer le secrétariat de SIC au plus tard le 1^{er} septembre.

3.6.4 RENCONTRES DOUBLES ET COMPÉTITIONS DE SNC

Une rencontre double est une compétition opposant :

1. au moins deux institutions membres de SIC;
2. une institution membre de SIC et un club affilié à SNC;
3. une institution membre de SIC et au moins une université américaine. Cette compétition doit rencontrer les exigences suivantes :
 - elle a été annoncée d'avance,
 - elle est dirigée par des officiels qualifiés,
 - c'est le seul moyen pour réussir des temps de qualification (c.-à. d. pas d'essais chronométrés), et
 - les résultats sont envoyés au secrétaire pour le classement.

3.6.5 ESSAIS CHRONOMÉTRÉS

Les temps réalisés lors d'essais chronométrés sont acceptables pour les classements et pour se qualifier pour les tournois/championnats.

3.7 CLASSEMENT DES ÉQUIPES

Le classement des équipes s'établit et est diffusé par le Président de l'Association des entraîneurs en tenant compte des seize meilleurs résultats et en utilisant le même système de pointage employé lors des championnats canadiens. (4.10.1)

4. COMPÉTITION

4.1 FORMAT DU CHAMPIONNAT

Le championnat de SIC, homes et femmes, aura lieu au même endroit et au cours des trois mêmes jours. Ce championnat se déroulera en petit bassin (25m) pour les épreuves et pour les finales.

4.2 SÉLECTION, CLASSEMENT, TIRAGE, GROUPEMENT, ESSAIS ET QUALIFICATIONS (S.O.)

4.3 FORMULE ET FORMAT (S.O.)

4.4 PROCÉDURES ET PROTÈTS



Septembre 2016

Règlements Techniques: Natation Féminin et Masculin

RT/11-4

4.4.1 DATE LIMITE D'INSCRIPTION

Les inscriptions doivent être envoyées avant midi, heure du Pacifique, le lundi avant le début du championnat de SIC.

4.4.2 TABLEAU DE PARTICIPATION

L'année d'admissibilité en cours de chacun des nageurs doit être incluse dans le dossier HYTek/Splash et elle doit ensuite être reportée sur les fiches d'inscription de la rencontre, des épreuves préliminaires et des épreuves finales.

4.4.3 CHANGEMENTS APPORTÉS AUX INSCRIPTIONS

Tout changement aux inscriptions est autorisé après la date limite d'inscription et ce, jusqu'au début de la réunion technique du championnat de SIC, à condition que des frais d'administration de 50 \$ par changement soient versés au comité organisateur hôte et que la nouvelle inscription soit présentée à la réunion technique du championnat de SIC (par exemple : le retrait de l'athlète "A" de l'épreuve du 50 m nage libre pour l'inscrire au 100 m nage libre ne constitue qu'un seul changement.)

4.4.4 PROCÉDURES DE DÉSISTEMENT

Pour retirer des athlètes inscrits à des épreuves "supplémentaires", les cartes de désistement pour les épreuves de la journée doivent être déposées dans une boîte à cette fin, avant l'heure limite de désistement, le soir précédant chaque journée de compétition selon l'horaire suivant :

- pour les épreuves 1 à 12 : au terme de la réunion technique du championnat de SIC
- pour les épreuves 13 à 24 : 30 minutes après les finales de la première journée de compétition ;
- pour les épreuves 25 à 32 : 30 minutes après les finales de la deuxième journée de compétition ;

Tout désistement de la finale doit être effectué 30 minutes après les épreuves éliminatoires.

REMARQUE : Les désistements de dernière minute sont interprétés selon le règlement de SNC.

4.5 HORAIRE ET DÉROULEMENT

4.5.1 HORAIRE

Première, deuxième et troisième journée : les éliminatoires commencent à 10 h et les finales à 17 h.



Septembre 2016

Règlements Techniques: Natation Féminin et Masculin

RT/11-5

4.5.2 DEROULEMENT DES EPREUVES ET PRESENTATION DES MEDAILLES

Première journée : Éliminatoires

- #1 200 m nage libre - femmes
- #2 200 m nage libre - hommes
- #3 50 m dos - femmes
- #4 50 m dos - hommes

- #5 100 m brasse - femmes
- #6 100 m brasse - hommes
- #7 100 m papillon - femmes
- #8 100 m papillon - hommes

- #9 400 m quatre nages - femmes
- #10 400 m quatre nages - hommes

- #11 Relais 4 X 100 m libre - femmes
Sauf les 2 manches les plus rapides
- #12 Relais 4 X 100 m libre - hommes
Sauf les 2 manches les plus rapides

Finales

- #1 200 m nage libre - femmes
- #2 200 m nage libre - hommes
- #3 50 m dos - femmes
- #4 50 m dos - hommes

- Médailles : épreuves # 1, 2, 3, 4*
- #5 100 m brasse - femmes
- #6 100 m brasse - hommes
- #7 100 m papillon - femmes
- #8 100 m papillon - hommes

- Médailles : épreuves # 5,6,7,8*
- #9 400 m quatre nages - femmes
- #10 400 m quatre nages - hommes

- Médailles : épreuves # 9 et 10*
- #11 Relais 4 X 100 m libre femmes
Les 2 manches les plus rapides
- #12 Relais 4 X 100 m libre homme
Les 2 manches les plus rapides
Médailles : épreuves #11 et 12

Deuxième journée: Éliminatoires

- #13 100 m dos - femmes
- #14 100 m dos - hommes
- #15 50 m papillon - femmes
- #16 50 m papillon - hommes

- #17 400 m libre - femmes
- #18 400 m libre - hommes
- #19 200 m brasse - femmes
- #20 200 m brasse - hommes

- #21 50 m libre - femmes
- #22 50 m libre - hommes
- #23 200 m papillon - femmes
- #24 200 m papillon - hommes

- #25 Relais 4 X 200 m libre - femme
Sauf les 2 manches les plus rapides
- #26 Relais 4 X 200 m libre - hommes
Sauf les 2 manches les plus rapides

Finales

- #13 100 m dos - femmes
- #14 100 m dos - hommes
- #15 50 m papillon - femmes
- #16 50 m papillon - hommes

- Médailles : épreuves # 13,14,15,16*
- #17 400 m libre - femmes
- #18 400 m libre - hommes
- #19 200 m brasse - femmes
- #20 200 m brasse - hommes

- Médailles : épreuves # 17,18,19,20*
- #21 50 m libre - femmes
- #22 50 m libre - hommes
- #23 200 m papillon - femmes
- #24 200 m papillon - hommes

- Médailles : épreuves # 21,22,23,24*
- #25 Relais 4 X 200 m libre femmes
Les 2 manches les plus rapides
- #26 Relais 4 X 200 m libre homme
Les 2 manches les plus rapides



Septembre 2016

Règlements Techniques: Natation Féminin et Masculin

RT/11-6

Médailles : épreuves # 25 et 26

Troisième journée :

#27 800m libre – femmes

#28 50 m brasse - hommes

#29 50 m brasse - femmes

#30 200 m dos - hommes

#31 200 m dos - femmes

#32 100 m libre - hommes

#33 100 m libre - femmes

#34 200 m quatre nages - hommes

#35 200 m quatre nages - femmes

#36 1500 m libre - hommes

#37 Relais 4 X 100 m 4 nages - femmes

Sauf les 2 manches les plus rapides

#38 Relais 4 X 100 m 4 nages - hommes

Sauf les 2 manches les plus rapides

Défilé des gradués

#27 800 m libre - femmes

(manche la plus rapide)

#28 50 m brasse - hommes

#29 50 m brasse – femmes

Médailles : épreuves # 27, 28, 29

#30 200 m dos - hommes

#31 200 m dos - femmes

#32 100 m libre - hommes

#33 100 m libre – femmes

Médailles : épreuves # 30, 31, 32, 33

Présentation de la Coupe du sprinter

#34 200 m quatre nages - hommes

#35 200 m quatre nages - femmes

#36 1500 m libre - hommes

(manche la plus rapide)

Médailles : épreuves # 34, 35, 36

#37 Relais 4 X 100 m 4 nages - femmes

#38 Relais 4 X 100 m 4 nages - hommes

Cérémonies :

Nageuse recrue de l'année

Nageuse par excellence de l'année

Entraîneur de l'équipe féminine de l'année

Nageur recrue de l'année

Nageur par excellence de l'année

Entraîneur de l'équipe masculine de l'année

Médailles : épreuves # 37 et 38

Équipe championne féminine

Équipe championne masculine

Les épreuves du 800 m libre, du 1500 m libre, du relais 400 m libre, du relais 800 m libre et du relais 400 m quatre nages sont disputées comme des finales chronométrées.

Les épreuves du 800m libre et du 1500m libre, à l'exception des épreuves les plus haut classées de chaque événement, qui seront nagées lors de la finale en soirée, seront nagées de la plus lente à la plus rapide, et en alternant les compétitions masculines et féminines, lors d'une manche distincte dans le grand bassin précédant le début des échauffements pour la dernière manche. L'horaire sera affiché une fois la liste de tous les éliminés



Septembre 2016

Règlements Techniques: Natation Féminin et Masculin

RT/11-7

soumise et la manche la plus rapide se terminera une (1) heure avant le début de la manche finale.

La finale de consolation précède la finale de championnat dans chaque épreuve.

4.6 HORAIRE DES RENCONTRES (S.O.)

4.7 HORAIRE DES SÉANCES D'ENTRAÎNEMENT / D'ÉCHAUFFEMENT

À tout le moins, des périodes réservées à l'entraînement doivent être prévues par les organisateurs deux jours avant la compétition, de 16 h à 19 h, puis la veille de la compétition, de 9 h à midi et de 16 h à 19 h. Préférentiellement, le bassin est prévu pour le 2 X 25 mètres lors de la séance du matin et pour le 1 X 50 m lors de la séance de l'après-midi lorsqu'ont lieu les finales LC et pour le 2 X 25 mètres pour toutes les séances le cas échéant. L'installation doit inclure les lignes d'eau, les fanions pour la nage en dos, un minimum de deux plaques de contact, deux plots de départ dans la piscine et un seuil en saillie pour la nage en dos. Des périodes d'entraînement en sus peuvent être offertes et appréciées par les compétiteurs. Ses temps d'entraînement doivent être communiqués au moyen des bulletins d'information.

8 h – 9 h 50 échauffement (les deux bassins) ; 9 h 50 l'échauffement se termine dans la zone de compétition ; 10 h début des préliminaires – le bassin d'échauffement demeure disponible jusqu'à 30 minutes après la fin des préliminaires (habituellement vers 13 h au plus tard) ; 16 h – 17 h 45, échauffement dans la piscine de compétition ; 17 h 45, le bassin de compétition est libéré et le bassin d'échauffement demeure disponible jusqu'à 30 minutes après la fin de la compétition. Le bassin d'échauffement sera équipé des fanions et des lignes d'eau pour assurer la sécurité des nageurs. Le jour 3, les épreuves de distance débiteront plus tôt en après-midi – la piscine sera disponible pour l'échauffement 1 heure avant le début des épreuves de distance (aux environs de 14 h). L'heure sera publiée par le comité d'accueil au jour 1 de la compétition.

4.8 PROLONGATION ET TEMPS MORT (S.O.)

4.9 BRIS D'ÉGALITÉ (S.O.)

4.10 RÉSULTATS ET STANDARDS

4.10.1 POINTAGE

1. Épreuves individuelles :

Des points sont attribués aux seize premières places lorsqu'une piscine de 8 couloirs est utilisée, soit 20, 17, 16, 15, 14, 13, 12, 11 (finale de championnat), ainsi que 9, 7, 6, 5, 4, 3, 2 et 1 (finale de consolation). Des points sont attribués aux vingt (20) premières places lorsqu'une piscine de 10 couloirs est utilisée, soit 24, 21, 20,



Septembre 2016

Règlements Techniques: Natation Féminin et Masculin

RT/11-8

19, 18, 17, 16, 15, 14, 13 (finale de championnat) 11, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1 (finale de consolation).

2. Épreuves de relais :

Les points sont attribués en double des points attribués dans les épreuves individuelles.

4.10.2 STANDARDS

Les temps de qualification sont déterminés en prenant les temps moyens réalisés au cours des cinq dernières années par la 16^e place au classement dans chaque épreuve (lors des éliminatoires du championnat de SIC). Un concurrent doit réussir ou dépasser les temps de qualification établis pendant la saison de compétition décrite en D.10.2 b)

Les temps de qualification pour les épreuves de relais sont déterminés par le temps moyen de la 8^{ième} place au cours des cinq dernières années du championnat de SIC.

Les temps de qualification déposés par le comité technique de l'Association des entraîneurs et approuvés par le Comité des sports de SIC, sont diffusés annuellement, avant le 1^{er} octobre, à tous les entraîneurs et directeurs des services des sports.

1. Normes - Conversion

Pour les besoins des qualifications tous les critères de qualification en courte et longue distance seront établis selon le facteur par défaut du gestionnaire de compétition HyTek en vigueur à compter du 1^{ier} mars. Aucune conversion ne sera acceptée pour les qualifications. Pour les besoins du classement, tous les temps (chronos) seront convertis selon le facteur par défaut du gestionnaire de compétition HyTek en vigueur. Toutes les inscriptions et preuves de chronométrage doivent être transmises aux directeurs de la compétition là où elles ont été réalisées. Les entraîneurs ne doivent pas convertir les temps de parcours.

2. Temps de qualification individuels

Les temps de qualification doivent être réalisés lors de compétitions reconnues pendant la saison interuniversitaire en cours, entre le 1^{er} octobre et la date la plus éloignée des deux dates suivantes : le championnat de la conférence sportive ou le lundi précédant le début du championnat de SIC.

4.11 RECORDS ET STATISTIQUES

4.11.1 Règles

Un record qui fait l'objet d'une demande d'homologation doit avoir été réalisé pendant une course inscrite au programme du championnat. Le record d'un nageur est homologué s'il a été réalisé à l'occasion de la première étape d'une épreuve de relais inscrite au programme du championnat. Des chronométreurs sont désignés pour chronométrer les



Septembre 2016

Règlements Techniques: Natation Féminin et Masculin

RT/11-9

premières étapes de ces épreuves et pour consigner avec précision les temps ainsi réalisés sur la fiche fournie à cette fin.

4.11.2 Publication

Les records sont inscrits automatiquement et font partie intégrante des modalités de comptabilisation des performances réalisées pendant le championnat. Il incombe au secrétaire technique de SIC de publier, en annexe des règlements techniques, une liste à jour des records.

4.11.3 Liste à jour des records

Elle est présentée dans l'Almanach de SIC.

5. ÉQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS

5.1 BALLON (S.O.)

5.2 VIDÉOCASSETTES (S.O.)

5.3 UNIFORMES (S.O.)

5.4 DOSSARDS, BAS, COULEUR DES MAILLOTS, COLLANTS, SERVIETTES (S.O.)

5.5 PROTÈGE TÊTE ET CASQUE (S.O.)

5.6 IDENTIFICATION DU CAPITAINE (S.O.)

5.7 RÉPARTITION DES EFFECTIFS (S.O.)

5.8 TÉLÉPHONE POUR OBSERVATEURS (S.O.)

5.9 EXIGENCES EN INSTALLATION

5.9.1 Toutes les épreuves doivent se dérouler dans un bassin de compétition de huit ou dix couloirs, avec aires d'échauffement disponibles pendant toute la durée du championnat de SIC.

5.9.2 Les tableaux d'inscription seront disponibles sur le site de SNC en janvier.

5.9.3 Fiches d'inscription globales (*Psyche sheets*)

Elles doivent être affichées sur le site Web de l'université qui accueille le championnat et elles doivent être transmises aux universités participantes par courriel au plus tard le mardi qui précède le championnat.

5.9.4 Fiches d'inscription aux épreuves finales chronométrées

Ces fiches doivent être affichées 30 minutes après l'heure limite fixée pour les désistements.

6. RÈGLEMENTS

Le championnat de natation de SIC est régi par les règles de SIC, conformément aux présentes dispositions. Cependant, le déroulement général du championnat se réalise dans l'esprit de l'édition la plus récente du manuel de Swim Natation Canada (SNC). Toute exception est indiquée dans le règlement.

Les finales chronométrées auxquelles participent 9 ou 10 nageurs dans un bassin de 8 couloirs **ou** 11 ou 12 nageurs dans un bassin de 10 couloirs, ou 17 ou 18 nageurs dans un bassin de 8 couloirs ou 21 ou 22 nageurs dans un bassin de 10 couloirs, sont disputées en une ou deux manches



Septembre 2016

Règlements Techniques: Natation Féminin et Masculin

RT/11-10

complètes. Au besoin, une autre manche sera disputée pour toute équipe excédentaire (une ou deux).

ADHÉSION À NATATION CANADA

Toutes les institutions membres de SIC doivent payer leur cotisation d'adhésion à Natation Canada pour obtenir la sanction de Natation Canada pour toutes les rencontres universitaires.

Conformément aux règles de SNC, tous les entraîneurs doivent être enregistrés auprès de l'ACEIN pour accéder à la plage de la piscine à toute compétition sanctionnée.

7. RÉUNIONS

7.1 RÉUNION TECHNIQUE

La réunion technique à laquelle doivent assister tous les entraîneurs participants a lieu le soir précédant le début du championnat de 13 h à 13 h 45.

Lors de cette réunion technique, les entraîneurs peuvent :

- Contester et faire la preuve des inscriptions
- Annoncer les désistements pour les épreuves de la première journée du championnat.

7.2 RÉUNION DE L'ASSOCIATION DES ENTRAÎNEURS

La réunion de l'Association des entraîneurs de natation de SIC se tient de 13 h 45 à 15 h 45 la veille du début du championnat. Le président de l'Association des entraîneurs doit prendre les dispositions nécessaires avec le comité organisateur.

7.3 CLINIQUE POUR ENTRAÎNEURS (S.O.)

7.4 CONFÉRENCE DE PRESSE

Si on organise une rencontre de presse, celle-ci doit se tenir entre 12 h et 13 h le mercredi de la semaine du championnat.

8. OFFICIELS

8.1 OFFICIELS SUBVENTIONNÉS (S.O.)

8.2 AFFECTATIONS (S.O.)

8.3 NEUTRALITÉ (S.O.)

8.4 QUALIFICATIONS (S.O.)

8.5 RESPONSABILITÉS DES ORGANISATEURS

L'hôte est responsable des arbitres de la rencontre.

8.6 RESPONSABILITÉS DE LA FÉDÉRATION NATIONALE (S.O.)



Septembre 2016

Règlements Techniques: Natation Féminin et Masculin

RT/11-11

- 8.7 OFFICIELS SUBSTITUTS (S.O.)
- 8.8 HONORAIRES (S.O.)
- 8.9 PROCESSUS DE SÉLECTION (S.O.)
- 8.10 AFFECTATION AUX MATCHS (S.O.)

9. PRIX et TROPHÉES

**Remarque : On doit consulter la politique 60.20 pour obtenir des renseignements plus précis sur les prix et trophées.*

9.1 BANNIÈRE DE SIC ET TROPHÉE (TROPHÉE NELSON C. HART)

Remis aux équipes championnes (hommes et femmes)

9.2 MÉDAILLES DU CHAMPIONNAT

- 1. Médailles d'or remises à l'équipe championne (18 au total).
- 2. Médailles d'or, d'argent et de bronze remises à chaque individu d'une épreuve (individuelle et/ou en relais)

9.3 ÉTOILES CANADIENNES

- 9.3.1 Les médaillés d'or de chaque épreuve, incluant les relais, sont nommés sur la première équipe d'étoiles.
- 9.3.2 Les médaillés d'argent de chaque épreuve, incluant les relais, sont nommés sur la deuxième équipe d'étoiles
Remarque : Les remplaçants ayant participé sont eux aussi admissibles à être nommés sur les équipes d'étoiles.

9.4 NAGEUR ET NAGEUSE PAR EXCELLENCE DE L'ANNÉE

- 9.4.1 Le titre est attribué en considérant uniquement les résultats obtenus lors du championnat de SIC.
- 9.4.2 Critères de sélection : i) médaille d'or dans une épreuve, ii) le nageur et la nageuse qui ont obtenu le plus grand nombre de points lors de leurs deux meilleures performances. Le tout mesuré selon la grille de performance de SNC.

9.5 RECRUES DE L'ANNÉE

- 9.5.1 En tenant compte uniquement des performances réalisées lors du championnat canadien.
- 9.5.2 Critères de sélection : Première année d'admissibilité à SIC ; 1 ans et moins au 1^{er} septembre de l'année universitaire en cours ; le nageur et la nageuse ayant accumulé le plus grand nombre de points, selon la grille de performance de la FINA, dans deux épreuves.



Septembre 2016

Règlements Techniques: Natation Féminin et Masculin

RT/11-12

- 9.6 RÉCOMPENSE À L'ÉTUDIANT(E)-ATHLÈTE S'ÉTANT DISTINGUÉ(E) PAR SON SERVICE COMMUNAUTAIRE (Homme et Femme)
- 9.6.1 Sélectionnés par l'Association des entraîneurs.
- 9.6.2 Récipiendaires s'étant distingués dans trois domaines : natation, études, et implication communautaire.
- 9.6.3 Pour remporter le prix national, l'athlète doit d'abord avoir remporté le prix de son Association régionale.
- 9.6.4 Un formulaire électronique de nomination doit être soumis au Président de la natation de SIC. Cette mise en candidature doit être faite dans les mêmes délais que l'inscription au championnat de SIC.
- 9.6.5 Aux championnats de SIC, l'Association des entraîneurs de SIC formera un sous-comité composé d'un entraîneur de chacune des conférences de natation et du Représentant SIC – Natation. Ce comité prendra connaissance de chaque formulaire de candidature, discutera des mises en nomination, et votera pour déterminer le récipiendaire.
- 9.6.6 Critères : L'étudiant-athlète doit faire partie de l'effectif de l'université. L'athlète ne doit pas nécessairement s'être qualifié pour le championnat de SIC mais il est fortement recommandé qu'il ait tout au moins participé aux championnats de sa conférence et s'entraîne activement. (Exemples d'implication communautaire : bénévolat, coaching, leadership d'équipe, coordination d'événements communautaires spéciaux.)
- 9.7 NAGEUR ET NAGEUSE PAR EXCELLENCE DU CHAMPIONNAT (COUPE SPRINTER)
Titres octroyés aux nageurs masculin et féminin qui ont gagné le 50 m et 100 m nage libre. Le prix n'est pas remis si le nageur (homme et femme) ne gagne pas les deux épreuves de 50 m et 100 m.
- 9.8 ENTRAÎNEUR DE L'ANNÉE
Chaque université qui compte au moins un nageur participant au championnat a droit à un vote. Les bulletins de vote sont transmis en soirée, la troisième journée du championnat. Les bulletins remplis doivent être remis au plus tard au terme de l'épreuve du 1500 m libre pour hommes. On doit inscrire l'information suivante sur chaque bulletin de vote :
- 9.8.1 Deux colonnes : équipe masculine et équipe féminine – Entraîneurs de l'année.
- 9.8.2 La liste de toutes les équipes, incluant le nom de l'entraîneur, présentée en ordre alphabétique.
- 9.8.3 Le classement et le nombre de points des équipes au terme de la deuxième journée du championnat de l'année en cours.
- 9.8.4 Le classement et le nombre de points des équipes lors du championnat de l'année précédente.
- 9.8.5 Les trois meilleures performances chez les femmes et chez les hommes au cours des deux premières journées du championnat en cours doivent aussi être précisées sur le bulletin de vote.
- 9.9 PRIX DU GRAND CHELEM ET DU SUPER GRAND CHELEM



Septembre 2016

Règlements Techniques: Natation Féminin et Masculin

RT/11-13

- 9.9.1 Prix du grand chelem – décerné à tout nageur qui remporte la même épreuve individuelle à 4 reprises au cours de sa carrière SIC.
- 9.9.2 Prix du super grand chelem – décerné à tout nageur qui remporte la même épreuve individuelle à 5 reprises au cours de sa carrière SIC.
- Remarque : Réalisation exceptionnelle soulignée par la présentation d'une lithographie exclusive réalisée à la demande de Doug Perks de « Team Aquatic Supplies ».

10. COMITÉS

10.1 COMITÉ DE DIRECTION DU CHAMPIONNAT

Ce comité a pour fonction de trancher toutes les questions essentielles au déroulement du championnat et il agit à titre de comité de protêts. Le comité applique les règlements de SIC tel que stipulés. Il ne peut, ni lui, ni aucun de ses membres, faire des exceptions aux règlements ou aux sanctions de SIC. Le comité ne peut pas interpréter les règlements d'admissibilité de SIC. Le comité de direction du championnat est composé des personnes suivantes :

1. Le responsable du championnat, qui agit comme président sans droit de vote;
2. Le délégué officiel de SIC;
3. Le délégué technique;
4. Le président de l'Association des entraîneurs, ou son suppléant.

Le quorum du comité est de quatre membres sur quatre (ou de leurs suppléants).

Un membre du comité de direction, qui est impliqué directement ou indirectement dans un cas d'appel ou de protêt considéré par le comité, doit se retirer. Les autres membres du comité nomment alors un remplaçant. Celui-ci doit être impartial et non touché par le cas examiné. Cette décision de remplacer un membre du comité de direction appartient exclusivement au comité de direction.

Nonobstant les procédures décrites à la politique 3.2 de SIC (voir ci-dessous), le comité de direction du championnat dispose de toute l'autorité et la compétence nécessaires pour intervenir et agir immédiatement lors d'inconduites de nature mineure (pas d'ordre criminel) qui se produisent lors d'un championnat de SIC. Un rapport de l'incident, contenant tous les détails et les mesures adoptées par le comité de direction, doit être transmis aux directeurs des sports des universités concernées, au secrétariat de SIC et au comité de discipline de SIC.

SIC s'attend à que les représentants des universités membres et ou de SIC qui participent aux championnats canadiens se comportent de façon responsable, avec convenance et dans le respect des lois du pays.

90.70.4.1.1 Procédures à suivre lors d'inconduites



Septembre 2016

Règlements Techniques: Natation Féminin et Masculin

RT/11-14

Lors d'inconduites se produisant durant un championnat de SIC (incluant les déplacements vers et au retour du championnat, les journées d'entraînement et de compétitions), la directrice générale appuyée par le responsable du championnat doit :

1. Mener une enquête sur l'avènement de l'inconduite;
2. Déterminer la nature et le coût des blessures et dommages causés aux personnes ou à des installations;
3. Identifier les personnes et les universités responsables de l'incident; et
4. Résumer l'information dans un rapport écrit.

La directrice générale transmet une copie du rapport au président de SIC qui peut alors déposer une plainte en vertu de la Politique 90.40 de SIC – Discipline. Une copie du rapport écrit doit être transmise aux directeurs des sports des universités touchées par l'incident d'inconduite.

10.2 JURY D'APPEL

10.2.1 JURY D'APPEL DE NATATION

L'interprétation des décisions est régie par le règlement de SNC sur les protêts et sur le rôle du jury d'appel de natation. C'est le directeur de la compétition qui est responsable du jury d'appel (voir la section E.9)

10.2.2 JURY D'APPEL DE SIC

Si la décision prise par le Jury d'appel de natation ne satisfait pas un entraîneur, il peut, conformément aux dispositions du paragraphe ci-dessous, en appeler auprès du jury d'appel de SIC. Pour interjeter appel, l'entraîneur fait une réclamation par écrit au jury d'appel de SIC, laquelle doit être accompagnée des frais de réclamation de 50 dollars, qui ne sont remboursables que si la réclamation est jugée valable, sinon l'hôte conserve cette somme.

Le jury d'appel de SIC est formé à la réunion technique des entraîneurs avant le début du championnat. Il a l'autorité d'agir dans toute situation non couverte par les règles et le règlement. Le jury d'appel est composé : du responsable du championnat, du juge en chef, du délégué de SIC et de deux entraîneurs (on nomme trois entraîneurs lors de la réunion au cas où un de ceux-ci se retrouve en situation de conflit d'intérêts.)



Septembre 2016

Règlements Techniques: Natation Féminin et Masculin

RT/11-15

11 : ANNEXES

BCM	BCV	BLM	BCM		BCM	BCV	BLM	BCM
+7.5%	<i>Féminin</i>			EVENEMENTS	<i>Masculin</i>			+7.5%
0:28.62	0:23.98	0:27.15	0:26.62	50 LIBRE	0:23.23	0:23.69	0:20.93	0:24.97
1:01.65	0:51.67	0:58.50	0:57.35	100 LIBRE	0:50.63	0:51.64	0:45.61	0:54.43
2:13.71	1:52.05	2:06.87	2:04.38	200 LIBRE	1:50.67	1:52.88	1:39.70	1:58.97
4:43.02	5:00.88	4:28.54	4:23.27	400 LIBRE	3:57.13	4:01.87	4:31.01	4:14.91
9:47.54	10:24.63	9:17.48	9:06.55	800 LIBRE				
				1500 LIBRE	16:00.13	16:19.33	15:54.40	17:12.14
0:32.04	0:26.85	0:30.40	0:29.80	50 DOS	0:26.10	0:26.62	0:23.51	0:28.06
1:08.52	0:57.42	1:05.01	1:03.74	100 DOS	0:56.32	0:57.45	0:50.74	1:00.54
2:28.51	2:04.46	2:20.91	2:18.15	200 DOS	2:02.92	2:05.38	1:50.74	2:12.14
0:35.85	0:30.05	0:34.02	0:33.35	50 BRASSE	0:29.23	0:29.81	0:26.33	0:31.42
1:17.44	1:04.90	1:13.48	1:12.04	100 BRASSE	1:03.29	1:04.56	0:57.02	1:08.04
2:49.01	2:21.64	2:40.36	2:37.22	200 BRASSE	2:18.31	2:21.08	2:04.60	2:28.68
0:30.73	0:25.76	0:29.16	0:28.59	50 Papillion	0:25.08	0:25.58	0:22.59	0:26.96
1:07.71	0:56.75	1:04.25	1:02.99	100 Papillion	0:55.47	0:56.58	0:49.97	0:59.63
2:31.58	2:07.03	2:23.82	2:21.00	200 Papillion	2:04.30	2:06.79	1:51.98	2:13.62
2:31.40	2:06.88	2:23.66	2:20.84	200 Q-N	2:05.21	2:07.71	1:52.80	2:14.60
5:20.84	4:28.88	5:04.43	4:58.46	400 Q-N	4:29.92	4:35.32	4:03.17	4:50.16
4:08.45	3:28.22	3:55.74	3:51.12	400 Relais Libre	3:24.54	3:28.63	3:04.27	3:39.88
9:00.21	7:32.72	8:32.57	8:22.52	800 Relais Libre	7:30.84	7:39.86	6:46.16	8:04.65
4:34.38	3:49.95	4:20.34	4:15.24	400 Q-N	3:45.11	3:49.61	3:22.80	4:01.99